

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00913
Numéro SIREN : 410 290 522
Nom ou dénomination : GROUPE ASSMANN

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2022 sous le numéro de dépôt 19416

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	37 185	37 185			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	193 959	146 363	47 596	63 307	- 15 711
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 780 168	100 000	1 680 168	1 544 168	136 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	33 750		33 750	33 750	
TOTAL (I)	2 045 062	283 548	1 761 514	1 641 225	120 289
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 559		1 559		1 559
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				377	- 377
. Personnel	8 669		8 669	9 554	- 885
. Organismes sociaux	16 330		16 330	11 068	5 262
. Etat, impôts sur les bénéfices	41 622		41 622		41 622
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 893		12 893	20 212	- 7 319
. Autres	92 013		92 013	64 391	27 622
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	32 946		32 946	715	32 231
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	15 163		15 163	12 495	2 668
TOTAL (II)	221 195		221 195	118 812	102 383
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 266 258	283 548	1 982 710	1 760 037	222 673

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 18 AOUT 2022
SOUS LE N° 29416

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 135 000)	135 000	135 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	13 500	13 500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	797 093	797 093	
Report à nouveau	205 544	0	205 544
Résultat de l'exercice	452 785	405 544	47 241
Subventions d'investissement	3 750	5 000	- 1 250
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 607 672	1 356 138	251 534
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires		17 955	- 17 955
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	118 669	7 696	110 973
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 847	24 185	40 662
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	103 478	72 792	30 686
. Organismes sociaux	36 834	23 842	12 992
. Etat, impôts sur les bénéfices		113 406	- 113 406
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		0	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 624	20 222	402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	30 587	123 800	- 93 213
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	375 037	403 899	- 28 862
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 982 710	1 760 037	222 673

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	1 444 212		1 444 212	1 075 240	368 972	34,32
Chiffres d'affaires Nets	1 444 212		1 444 212	1 075 240	368 972	34,32
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			557	5 394	- 4 837	-89,67
Autres produits			5	-1	6	600,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 444 773	1 080 634	364 139	33,70
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			424 004	434 614	- 10 610	-2,44
Impôts, taxes et versements assimilés			28 858	20 844	8 014	38,45
Salaires et traitements			393 906	241 109	152 797	63,37
Charges sociales			181 883	116 962	64 921	55,51
Dotations aux amortissements sur immobilisations			21 701	23 683	- 1 982	-8,37
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			13	-397	410	103,27
Total des charges d'exploitation (II)			1 050 365	836 815	213 550	25,52
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			394 408	243 819	150 589	61,76
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			141 638	102 372	39 266	38,36
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				3 580	- 3 580	-100
Produits financiers de participations			160 205	113 500	46 705	41,15
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges				163 951	- 163 951	-100
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			160 205	277 451	- 117 246	-42,26
Dotations financières aux amortissements et provisions			100 000		100 000	N/S
Intérêts et charges assimilés			59	389	- 330	-84,83
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			100 059	389	99 670	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			60 146	277 062	- 216 916	-78,29
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			596 192	619 673	- 23 481	-3,79

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 250	92 166	- 90 916	-98,64
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1 250	92 166	- 90 916	-98,64
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	720	225	495	220,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		104 475	- 104 475	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	720	104 700	- 103 980	-99,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	530	-12 534	13 064	104,23
Participation des salariés (IX)	33 854	49 980	- 16 126	-32,26
Impôts sur les bénéfices (X)	110 083	151 615	- 41 532	-27,39
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 747 866	1 552 623	195 243	12,58
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 295 081	1 147 079	148 002	12,90
RESULTAT NET	452 785	405 544	47 241	11,65
Dont Crédit-bail mobilier	6 206	6 314	- 108	-1,71
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 21

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 982 709,75 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 452 785,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/01/2022 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes pour les raisons suivantes :

- Les chantiers en cours ont pu poursuivre dans la grande majorité.

La poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause.

GROUPE ASSMANN

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 045 062 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	37 185			37 185
Immobilisations corporelles	187 969	5 990		193 959
Immobilisations financières	1 577 918	236 000		1 813 918
TOTAL	1 803 072	241 990		2 045 062

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 283 548 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	37 185			37 185
Immobilisations corporelles	124 662	21 701		146 363
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		100 000		100 000
TOTAL	161 847	121 701		283 548

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel	22 485	22 485	0	Non amortiss.
Eye time site internet	14 700	14 700	0	Non amortiss.
Install.amenag.agencem.	27 611	21 580	6 031	Non amortiss.
Materiel transport	96 579	65 492	31 087	Non amortiss.
Materiel bureau - inform	61 577	51 098	10 478	Non amortiss.
Mobilier	8 192	8 192	0	Non amortiss.
TOTAL	231 144	183 548	47 596	

3.2 - Etat des créances = 221 999 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	33 750		33 750
Actif circulant & charges d'avance	188 249	188 249	
TOTAL	221 999	188 249	33 750

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Charges constatées d'avance = 15 163 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 135 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	13,50	135 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	13,50	135 000

4.2 - Etat des dettes = 375 037 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	118 669	118 669		
Fournisseurs	64 847	64 847		
Dettes fiscales & sociales	160 935	160 935		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	30 587	30 587		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	375 037	375 037		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 185 199 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	55 361
Dettes fiscales & sociales	129 839
Autres dettes	
TOTAL	185 199

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 444 212 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 213 212	84,01 %
Produits des activités annexes	231 000	15,99 %
TOTAL	1 444 212	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 110 083 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	536 046		536 046
Résultat financier	60 146		60 146
Résultat exceptionnel	530		530
Participation des salariés	-33 854		-33 854
TOTAL	562 868	110 083	452 785

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

GROUPE ASSMANN**ANNEXE**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 15 163 E

Charges constatées d'avance	Montant
Ch.constatees avance(48600000)	15 163
TOTAL	15 163

8.2 - Charges à payer = 185 199 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	55 361
Fournisseurs : fnp(40810000)	55 361
Dettes fiscales et sociales :	129 839
Personnel - congés payés(42820000)	12 901
Dettes provision participation(42840000)	84 709
Prov primes et 13eme mois(42860000)	5 869
Prov cs sur congés payés(43820000)	5 699
Prov cs/primes et 13eme mois(43860000)	2 461
Etat - charges a payer(44860000)	18 200
TOTAL	185 199

GROUPE ASSMANN

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	135 000	135 000	135 000	135 000	
b) Nombre d'actions émises	10 000	10 000	10 000	10 000	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 444 212	1 075 240	1 098 956	955 059	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	684 569	416 891	437 893	258 139	
c) Impôt sur les bénéfices	110 083	151 615	38 209	48 696	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	574 486	265 276	399 684	209 443	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	452 785	405 544	383 513	322 870	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	33 854	49 980	9 020	12 759	
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	57	27	40	21	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	45	41	38	32	
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	393 906	241 109	329 840	303 104	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	181 883	116 962	142 239	141 520	

Observations complémentaires

GROUPE ASSMANN

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Présenté en EUROS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ALANTEL	39 000	6 748	55					737 963	136 166	135 000
ASSMANN TELECOM	37 000	7 031	100					2 114 134	1 957	18 000
ASSMANN DEVELOPPE	600 000	14 125	53					703 800	49 871	
GPSA IT	15 000	11 893	100					1 078 419	20 533	29 000
PSA ENTREPRISE	200 000	25 047	100					3 618 438	2 234	15 000
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
<i>a) Françaises</i>										
<i>b) Etrangères</i>										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
<i>a) Françaises</i>										
<i>b) Etrangères</i>										

Observations complémentaires

GROUPE ASSMANN**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Des comptes annuels présentés en EUROS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet F & L AUDIT, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par GROUPE ASSMANN,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/09/2021 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	1 982 710
Chiffre d'affaires hors taxes	1 444 212
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	452 785

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour F & L AUDIT
Fait à BAGNOLET le 10/01/2022

Sami Daniel CHRIQUI

Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

SAS GROUPE ASSMANN

15 à 19 Rue Léon Geffroy
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

Commissaire aux Comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

5 Rue Plumet 75015 Paris

Mobile : 06 09 43 57 25

SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 Rue Len Geffroy
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

RAPPORT GENERAL

A l'associé unique,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE ASSMANN relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 Rue Len Geffroy
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

IV- VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS
ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT
DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Paris, le 15 Mars 2022

Sami Daniel CHRIQUI
Commissaire aux comptes



SAS GROUPE ASSMANN
15 à 19 Rue Len Geffroy
94400 VITRY SUR SEINE
RCS CRETEIL 410 290 522

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AU COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

GROUPE ASSMANN

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Annexes 21	6

Attestation de Présentation

ATTESTATION
d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise GROUPE ASSMANN pour l'exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	1 982 709,75 Euros
chiffre d'affaires	1 444 212,12 Euros
résultat net comptable	452 785,42 Euros

Fait à BAGNOLET
Le 10/01/2022

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet F&L AUDIT

GROUPE ASSMANN

S.A.S. au capital de 135 000,00 Euros

Siège social :

15 RUE LEON GEFFROY

94400 VITRY-SUR-SEINE

R.C.S : 410.290.522

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2021

PHILIPPE DUBUS, associé unique et Président de la société GROUPE ASSMANN, soussigné, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **1 444 212** Euros contre **1 075 240** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **1 050 365** Euros pour l'exercice, contre **836 815** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **424 004** Euros au 30/09/2021 contre **434 614** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **28 858** Euros au 30/09/2021 contre **20 844** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **393 906** Euros au 30/09/2021 contre **241 109** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **181 883** Euros au 30/09/2021 et **116 962** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **21 701** Euros au 30/09/2021 contre **23 683** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **60 146** Euros, contre **277 062** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **530** Euros au 30/09/2021, contre **-12 534** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **452 785** Euros contre un bénéfice de **405 544** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice

GROUPE ASSMANN
15-19 RUE LEON GEFFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 45 70 86 35

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons poursuivre la fidélisation de nos clients au niveau du Groupe.

ACTIVITE E MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L 233-6 du Code du Commerce nous vous rendons compte des résultats des participations détenues par votre société au cours du dernier exercice.

a) **la Société ALANTEL**

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 55 % du capital social de la société ALANTEL, société par actions simplifiée au capital de 39 000 E, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 453 497 067.

Les comptes sociaux de la société ALANTEL, Arrêtés au 30 septembre 2021, font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

▶ Chiffre d'affaires hors taxes:	737 963 €
▶ Résultat de l'exercice:	136 166 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2021 sont à votre disposition.

b) **La société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT**

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 100 % du capital social de la société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT, société par actions simplifiée au capital de 150 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 488 727 900.

Les comptes sociaux de la société GLOBAL PRESTATIONS SERVICES ASSMANN IT, arrêtés au 30 septembre 2021, font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois :

▶ Chiffre d'affaires hors taxes:	1 078 419 €
▶ Résultat de l'exercice:	20 533 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2021 restent à votre disposition.

c) **la Société PSA ENTREPRISE**

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 99,99% du capital social de la société PSA ENTREPRISE, société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 483 690 327.

Les comptes sociaux de la société PSA ENTREPRISE arrêtés au 30 septembre 2021 font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

▶ Chiffre d'affaires hors taxes:	3 618 438 €
▶ Résultat de l'exercice:	2234 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2021 sont à votre disposition.

la société ASSMANN DEVELOPPEMENT

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 53,23% du capital social de la société ASSMANN

DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 600 000 €, dont le siège se situe au 15 à 19 rue

GRUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 86 35

Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 489 944 058.

Les comptes sociaux de la société ASSMANN DEVELOPPEMENT arrêtés au 30/09/2021 font

Chiffre d'affaires hors taxes :	703 800 €
Résultat de l'exercice :	49 871 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2021 restent à votre disposition.

d) la société ASSMANNTELECOM

La société Groupe ASSMANN détient à ce jour 100 % du capital social de la société ASSMANN TELECOM, société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est sis 15 à 19 rue Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 489 727 446.

Les comptes de l'exercice social de la société ASSMANN TELECOM arrêtés au 30 septembre 2021 font apparaître les résultats suivants, pour une période de 12 mois d'activité :

Chiffre d'affaires hors taxes	2 114 134 €
Résultat de l'exercice	1957 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2021 sont à votre disposition.

e) La SAS IP FOCUS M.A.L.O.U

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 100% du capital social de la société M.A.L.O.U., société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 euros, dont le siège social est 15-19 rue Léon Geffroy BAT. E1 94400 Vitry sur Seine, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 483 433 390.

Les comptes sociaux de la SARL MALOU suivant l'exercice clos du 30/09/2021, font apparaître

Chiffre d'affaires hors taxes :	2 173 208 €
Résultat de l'exercice	-242 448 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 30 Septembre 2021 restent à votre disposition.

g) La SCI ASSMANN IMMOBILIER

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER IVRY, Société Civile immobilière dont le capital s'élève à 100 000 euros, et dont le siège social est 15- 19 rue Léon Geffroy BAT. E1 94400 Vitry sur Seine, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 789 954 260.

L'objet social de cette société est la location nue d'un appartement.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER IVRY, arrêtés au 31 décembre 2020, font apparaître les résultats suivants

Chiffre d'affaires	12 704 €
Résultat de l'exercice :	9865 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2020 restent à votre disposition.

h) La SCI ASSMANN IMMOBILIER VITRY

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER VITRY, Société Civile Immobilière au capital social de 500 000 euros, et dont le siège social est fixé au 15 à 19 rue Léon Geffroy - 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 792 035 487.

GRUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 86 35

L'activité de cette société est la location nue d'un bâtiment composé de bureaux et d'entrepôt.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER VITRY, arrêtés au 31 décembre 2020, font apparaître les résultats suivants :

▶ Chiffre d'affaires hors taxes et hors charges :	147 676 €
▶ Résultat de l'exercice:	121 790 €

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2020 restent à votre disposition.

i) La SCI ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE

A la clôture de l'exercice, la société Groupe ASSMANN détient 99% du capital de la société ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE, Société Civile Immobilière au capital social de 25 000 euros, et dont le siège social est fixé au 15 à 19 rue Léon Geffroy 94400 VITRY SUR SEINE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 799 508 098.

L'activité de cette société est la location nue de biens immobiliers.

Les comptes sociaux de la SCI ASSMANN IMMOBILIER AUVERGNE, arrêtés au 31 décembre 2018, font apparaître les résultats suivants :

▶ Chiffre d'affaires hors taxes:	0€
▶ Résultat de l'exercice:	-534€

Le rapport de gestion et le procès-verbal d'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2018 restent à votre disposition.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucune nouvelle participation

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **2 045 062** Euros, les amortissements et provisions correspondants de
- **283 548** Euros, soit un montant net de **1 761 714** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **1 641 225** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **221 195** Euros, contre **118 812** Euros pour l'exercice précédent.
-

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 607 672** Euros, contre **1 356 138** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **375 037** Euros contre **403 899** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **1 444 773** Euros au 30/09/2021, contre **1 080 634** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **394 408** Euros, contre **243 819** Euros au titre de l'exercice précédent. Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/09/2021** fait ressortir un **bénéfice** de **452 785** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **452 785** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 152 785 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 300 000,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2020	200 000		
30/09/2019	400 000		
30/09/2018	300 000		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les comptes de la société GROUPE ASSMANN étant certifié par Monsieur Sami Daniel CHRIQUI Commissaire aux Comptes, implique que nous sommes tenues de publier des informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients depuis le 01/01/2009 (art. L441-6-1, al.1).

A ce titre vous trouverez un tableau récapitulatif en annexe indiquant la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D44 l-4).

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à VITRY-SUR-SEINE
Le 14/03/2022

GROUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 86 35

GROUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 86 35

GROUPE ASSMANN
S.A.S. au capital de 135 000,00 Euros

Siège social :
15 RUE LEON GEFROY
94400 VITRY-SUR-SEINE
R.C.S : 410.290.522

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/03/2022

Le 31/03/2022,
à 16h30,

Monsieur PHILIPPE DUBUS, associé unique de la société GROUPE ASSMANN, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Philippe DUBUS, préside la séance en qualité d'associé unique

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition :

- Le rapport de gestion Président
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2021
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2020, et quitus au président
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture:

- du rapport de gestion du Président,

Le Président ouvre la discussion.

GROUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 86 35

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de **452 785** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat - Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2021** faisant ressortir un bénéfice de **452 785** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **452 785** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **452 785** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **152 785** Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de **300 000,00** Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/09/2020	200 000		
30/09/2019	400 000		
30/09/2018	300 000		

Général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

GROUPE ASSMANN
15-19 RUE LÉON GEFROY BAT. E1
Z.A. VITRY SUD
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01 45 15 87 34 - Fax : 01 46 70 86 35